



**LECTURE DES TEXTES OFFICIELS SUR
L'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DE L'ECRIT
ARGUMENTATIF SELON UNE PERSPECTIVE
ENONCIATIVE AU SECONDAIRE QUALIFIANT**

**READING OF OFFICIAL TEXTS ON THE
TEACHING/ LEARNING OF ARGUMENTATIVE
WRITING FROM AN ENUNCIATIVE PERSPECTIVE
IN HIGH SCHOOL**

DOI: 10.5281/zenodo.8051340

BOUROUHOU Aouatif

BOUMEZZOU Ibrahim

Doctorante en Langue et Soci t 

Enseignant chercheur

Facult  des Langues, Lettres et Arts

Universit  Ibn Tofail-K nitra, Maroc

Universit  Ibn Tofail-K nitra, Maroc

bourouhouaouatif@gmail.com



LECTURE DES TEXTES OFFICIELS SUR L'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DE L'ÉCRIT ARGUMENTATIF SELON UNE PERSPECTIVE ÉNONCIATIVE AU SECONDAIRE QUALIFIANT



RESUME

Maîtriser le discours écrit, notamment l'écrit argumentatif, est devenu depuis 1994 la finalité première définie par les Instructions Officielles. L'année où l'enseignement du français au secondaire qualifiant serait centré sur la linguistique énonciative. Le but étant l'amélioration de l'acquisition de l'écrit argumentatif, qui, selon Rahma Bourqiya, directrice de l'Instance nationale d'évaluation (INE) constitue le domaine de l'incapacité flagrante d'une quelconque maîtrise de la langue.

Permettant, d'une part, de structurer le concept de communication qui est essentiel pour la pratique dans la classe grâce à l'ancrage situationnel ; et d'autre part, favorisant la construction du sens aux propos tenus par l'élève grâce au contexte situationnel qui est régi par l'intention du sujet parlant, l'approche énonciative revêt une importance particulière dans le domaine de la didactique. Cette compétence discursive est fondatrice des compétences argumentatives et du développement d'une pensée critique. Ce qui fait d'elle une compétence dont la maîtrise, surtout, à l'écrit demeure importante.

BOUROUHOU Aouatif

Doctorante en Langue et Société

Université Ibn Tofail-Kénitra, Maroc

BOUMEZZOU Ibrahim

Enseignant chercheur

Université Ibn Tofail-Kénitra, Maroc



REVUE ECONOMIE & SOCIÉTÉ
Volume 2 N° 2 / Avril-Juin 2023

Dans cet article, qui se donne comme objectif de mettre le pont entre la linguistique énonciative et la didactique, nous nous interrogerons sur la place qu'occupe la notion de l'énonciation au sein des textes officiels pour l'enseignement du français au secondaire qualifiant ; nous vérifierons, aussi, si les programmes scolaires assurent-ils à cette notion une certaine cohérence, nécessaire, à son appropriation par l'élève.

Mots-clés : Discours argumentatif, linguistique énonciative, textes officiels, programmes scolaires, appropriation, acquisition, compétences argumentatives.

READING OF OFFICIAL TEXTS ON THE TEACHING: LEARNING OF ARGUMENTATIVE WRITING FROM AN ENUNCIATIVE PERSPECTIVE IN HIGH SCHOOL

ABSTRACT

Mastering written speech, especially argumentative writing, has since 1994 become the primary purpose defined by the Official Instructions. The year when the teaching of French in qualifying secondary would be centered on enunciative linguistics. The goal being the improvement of the acquisition of argumentative writing, which, according to Rahma Bourqiya, director of the National Evaluation Authority (INE) constitutes the domain of the flagrant incapacity of any mastery of the language. .

Allowing, on the one hand, to structure the concept of communication which is essential for the practice in the classroom thanks to the situational anchoring; and on the other hand, favoring the construction of meaning in the words spoken by the student thanks to the situational context which is governed by the intention of the speaking subject, the enunciative approach takes on particular importance in the field of didactics. This discursive skill is the foundation of argumentative skills and the development of critical thinking. This makes it a skill whose mastery, especially in writing, remains important.

In this article, which aims to bridge the gap between enunciative linguistics and didactics, we will examine the place occupied by the notion of enunciation within official texts for the teaching of French in secondary school qualifying ; we will also check whether the school programs provide this notion with a certain coherence, necessary for its appropriation by the student.

Keywords: Argumentative discourse, enunciative linguistics, official texts, school curricula, appropriation, acquisition, argumentative skills.

INTRODUCTION

S'inscrivant dans le cadre de la rénovation du système éducatif, l'enseignement/apprentissage du français

au secondaire vise à développer, chez l'apprenant, l'esprit critique, son jugement ainsi que son affirmation de soi. Or, pour atteindre cet objectif, il était nécessaire de rompre avec une approche

BOUROUHOU Aouatif

PhD student in Language and Society

*ibn Tofail University-Kénitra,
Morocco*

BOUMEZZOU Ibrahim

Lecturer and researcher

*Ibn Tofail University-Kénitra,
Morocco*



morphosyntaxique pour étudier la langue et introduire une autre, nouvelle, basée sur des concepts issus de la linguistique de l'énonciation. Ce changement a été accompagné par des documents officiels mis à la disposition des enseignants afin de mieux gérer les nouvelles progressions.

Dans une optique qui vise à mettre le pont entre l'apprentissage de l'écrit argumentatif, la linguistique énonciative et la didactique, le présent article, s'inscrivant dans le domaine de la didactique, nous permettrait d'étudier l'apport des textes officiels à partir de 1994. Nous allons vérifier, aussi, la relation énonciation/argumentation au sein du programme du français au secondaire qualifiant. A cet égard, une question pertinente se pose : Les textes officiels et les nouveaux programmes portent-ils un intérêt à l'apprentissage de l'énonciation? Autrement-dit, le discours didactique, permet-il d'assurer à la notion de l'énonciation, qui semble être une notion centrale dans l'apprentissage de la compétence scripturale, une certaine cohérence, nécessaire à son appropriation par l'élève?

I. Cadre général de l'enseignement de l'écrit argumentatif :

L'apprentissage de la production écrite est l'une des finalités de l'enseignement du français au cycle secondaire qualifiant. Il vise à doter les lycéens de compétences de communication susceptibles de faciliter leur intégration dans la société. Ainsi, l'écrit, dans cette langue, permet à l'apprenant d'exprimer ses pensées, ses émotions et ses opinions avec précision et clarté. En classe, il devrait apprendre à penser, à discuter, à dialoguer et à s'adapter aux différentes situations de production de discours en FLE.

À cet égard, les pratiques de production d'écrits, dans la première et la deuxième

année baccalauréat, portent sur l'argumentation qui semble située au cœur de l'apprentissage du penser-parler. De ce sens, les activités d'écriture, mettent l'accent sur les dimensions : énonciative (les élèves doivent maîtriser les différents modes d'énonciations, les registres de langues et la notion de point de vue), pragmatique (la visée du destinataire et l'effet à produire sur lui orientent la production du discours) et textuelle (concernant l'organisation, la cohérence et la progression du texte écrit) puisque l'élève sera censé, à l'examen régional, de produire un texte argumentatif en donnant son opinion sur un sujet controversé. À travers l'étude des indices d'énonciation, la dimension pragmatique du discours argumentatif est nettement soulignée : il s'agit de modifier la pensée ou le comportement du récepteur, de produire un effet sur le lecteur, d'amener l'autre à adopter la thèse que l'on soutient.

Par ailleurs, écrire, dans une activité d'apprentissage, implique la prise en compte des dimensions suivantes¹ :

- La dimension énonciative : le sujet scripteur doit maîtriser les différents modes d'énonciation, les registres de langue et la notion du point de vue au sens argumentatif du terme.
- La dimension pragmatique : le sujet scripteur doit tenir en compte la visée du destinataire et l'effet à produire sur lui.
- La dimension textuelle : concerne l'organisation, la cohérence et la progression du texte écrit.

Ces dimensions doivent être clairement identifiables dans la rédaction d'un écrit argumentatif. Nous mettons l'accent, ici,

¹ Les Recommandations pédagogiques relatives à l'enseignement du français dans le secondaire, 1994, pp.35, 36.



notamment sur la dimension énonciative qui est inhérente à ce type de discours. Laquelle dimension demande la capacité de tenir compte du point de vue et des caractéristiques de l'interlocuteur. Autrement dit, argumenter demande à marquer son implication dans ses propos et faire valoir leur légitimité aux yeux de son interlocuteur.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les recherches des grands représentants des théories énonciatives à savoir :

- Mikhail Bakhtine : sa contribution consiste à traiter le principe dialogique et le terme de polyphonie pour référer aux discours des personnages qui se croisent comme autant de voix apparemment autonomes et non hiérarchisées.
- Emile Benveniste s'engage à repérer et à caractériser linguistiquement les marques de la subjectivité dans l'usage du langage.
- Catherine Kerbat-Orecchioni se penche sur la notion de la subjectivité dans le langage.
- Oswald Ducrot étaye la notion de la polyphonie. Cette dernière lui permet d'analyser les formes ironiques, le présupposé et le sous-entendu...
- Dominique Maingueneau montre ce que l'étude de l'énonciation apporte à l'analyse du texte.
- Antoine Culioli souligne que toutes les composantes des énoncés sont subordonnées à l'énonciation.

Ainsi, faciliter l'apprentissage visé en matière de la production écrite, peut passer par le recours à la linguistique de l'énonciation. Jean-François Halté déclare à ce propos : « *Certaines notions comme celle d'énonciation si décisive dans la problématique de l'écriture, constituent des domaines où se regroupent différents faits (temps, verbes, pronoms et adjectifs) que la grammaire sépare et qu'il est*

intéressant au contraire de réunir dans la perspective textuelle »². De ce fait, pour assurer une bonne maîtrise de la compétence scripturale, l'alternative serait d'amener l'apprenant à réfléchir sur le fonctionnement des indices de l'énonciation afin d'en assimiler les règles dans le but d'un réemploi approprié facilitant la production écrite et par conséquent développer la compétence scripturale.

II. L'enseignement de l'écrit argumentatif selon les textes officiels :

Etudier quelques textes officiels ne consiste pas à opter pour une revue de littérature simple voire simpliste concernant la place de l'argumentation dans les manuscrits curriculaires. Il s'agit néanmoins de prouver l'intérêt à une de telles réformes pédagogiques et didactiques qui contribuent au développement des compétences chez l'apprenant.

En fait, les recommandations pédagogiques relatives à l'enseignement du français dans le secondaire mettent l'accent sur une approche textuelle pour développer la compétence scripturale ; il est vrai que l'énonciation a trouvé sa place légitime dans les programmes scolaires à partir de 1994 avec l'apparition du document : « recommandations pédagogiques relatives à l'enseignement du français dans le secondaire ». Dès lors, l'apprentissage de l'écrit est axé sur le développement de la compétence communicative. Outre cela, les orientations générales d'avril 2002 et pédagogiques de 2007 corroborent cette

²Halté Jean-François, « La didactique du français », Paris, P.U.F, 1992.- p.113. Cité par Nabila Benhouhou, « L'enseignement du français dans le secondaire algérien : pour une perspective énonciative de l'écrit », *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], 14-15 | 2001, mis en ligne le 31 janvier 2012, consulté le 05 octobre 2015. URL : <http://insaniyat.revues.org/9662>.



volonté. C'est ainsi que l'argumentation va être conciliée avec la didactique. Il serait question de la prise en compte voire la transposition au domaine didactique de concepts issus de la recherche théorique concernant l'argumentation.

Toutefois, en parcourant les orientations pédagogiques de 2007³, il est à remarquer que cette rénovation n'a pas donné une position claire et limpide en ce qui concerne l'argumentation. Une lecture des programmes du qualifiant nous montrent qu'il existe une part réservée à l'argumentation, en l'occurrence, la typologie textuelle programmée pour le tronc commun lequel instaure une pierre de touche concernant la familiarisation avec ce domaine à travers évidemment le type argumentatif. De plus, l'intégration des genres littéraires notamment le roman à thèse qui illustre bel et bien la visée et la réflexion enseignante pour l'argumentation, mais les activités proposées ne tracent pas des objectifs profonds relatifs au maniement de l'argumentation. Ce constat n'émane pas d'un point de vue subjectif, mais il montre qu'il y a un gouffre quant à l'enseignement de l'argumentation.

Nous constatons que les concepteurs ont intégré dans la séance de production écrite, de nouvelles activités qui participent à la construction de la pensée de l'élève et de sa personnalité. Ils accordent la même importance aux activités proposées dans les nouvelles recommandations pédagogiques.

En général, l'enseignement de l'écriture vise à faire acquérir deux types de compétences, à savoir la compétence de communication et la compétence textuelle. Pour atteindre la première, les projets d'écriture suggérés aux apprenants tiendront compte des facteurs de la

communication. Ces apprenants seront donc invités à se soucier des caractéristiques de leur destinataire et à bien identifier leur intention d'écriture, de manière à justifier le ton de leur écrit. Quant à la compétence textuelle, elle pourra être assurée au moyen d'exercices systématiques visant l'appropriation de règles qui semblent régir les textes bien formés. Les uns porteront notamment sur l'identification d'un ensemble de caractéristiques, communes à un type donné de textes. Les autres auront trait à la production graduée de phrases, de paragraphes et de courts textes, en liaison avec un même type de textes. L'apprenant pourra ainsi construire sa compétence rédactionnelle en observant la structure générale d'un type d'écrit selon différents points de vue tels la pertinence de cet écrit, sa syntaxe, la logique du discours, son lexique, la structure de ses paragraphes, les transitions, etc. ; avant d'être amené à en produire un.

L'enseignement de l'écriture, dans une approche communicative, ne se limite plus à l'acquisition du code orthographique et grammatical ; il englobe aussi celui d'un savoir-faire en production écrite, en tenant compte des objectifs de l'institution, de la situation d'apprentissage, de la motivation et des besoins des apprenants, et cela, en dépit du fait que les règles d'écriture ne soient pas aussi bien connues que celles de la lecture.

L'écrit vise, à des degrés divers, à faire acquérir une compétence de communication en écriture. Les professeurs utilisent des documents authentiques qui varient en fonction des objectifs d'apprentissage délimités selon les besoins des apprenants, pour l'enseignement de l'écriture : c'est une pédagogie plus spécifique de l'écrit.

³ Direction des curricula, *Recommandations pédagogiques pour l'enseignement du français pour le secondaire qualifiant*, Rabat, 2007.



III. Quelle perspective énonciative ?

De façon générale, les derniers documents officiels n'exposent pas clairement la relation argumentation/système d'énonciation. Ceci dit, les projets pédagogiques liés à la typologie textuelle, l'étude des œuvres littéraires et la prise en compte de la linguistique énonciative se conjuguent pour mettre en place un apprentissage raisonné de l'argumentation.

C'est ainsi que, l'apprentissage de l'argumentation ne peut être développé qu'en intéressant les élèves à percevoir les traces de leurs personnalité dans le discours.

L'étude des œuvres littéraires dont la portée est engagée relève de cette vision. D'une part, L'auteur défend son engagement et ses idées à travers :

- Le système de l'énonciation : faisant appel à la première personne, trace de la présence du locuteur dans son écrit, L'auteur marque son intention et ses enjeux. Aussi, son engagement se manifester par l'emploi des marques de jugement, les verbes d'opinion et le choix des temps verbaux comme le présent atemporel.
- Le choix du lexique : Le recours à la modalisation permet à l'auteur d'affirmer sa certitude et par conséquent traduire sa confiance dans ses idées.

D'autre part, nous notons la présence des œuvres telles le roman à thèse, le conte philosophique et la tragédie moderne d'où l'importance accordée au débat d'idées dans la progression annuelle de la première et la deuxième année baccalauréat. Ce type de débat se fonde essentiellement sur l'étude du système énonciatif vu le caractère dialogique qui est très marquée.

De surcroît, « l'adoption de la lecture méthodique comme démarche

méthodologique pour l'étude de l'œuvre littéraire »⁴ montre ce lien étroit entre l'argumentation et le système d'énonciation : « La lecture méthodique relie constamment observation et interprétation et fait participer activement l'élève à la construction du sens à partir de réseaux d'indices textuels et discursifs. »⁵

S'intéressant, en priorité, à l'énonciation, aux champs lexicaux et à la valeur appréciative du vocabulaire, la lecture méthodique du texte argumentatif permet de s'approprier le sens d'un message et ce, à partir de l'étude des éléments tels : la voix (qui parle), le point de vue (qui voit) et les indices de l'énonciation (le jeu des pronoms personnels, le vocabulaire valorisant/dévalorisant, les connotations, les modalisateurs qui font intervenir un jugement dans l'énoncé, les repères de temps et d'espace). Le relevé ainsi que l'interprétation de ces marques linguistiques mettent en œuvre l'organisation de l'argumentation.

Ces éléments permettent de cerner le contexte d'énonciation ce qui aide à découvrir les enjeux de l'auteur. Par ailleurs, nous observons l'interaction entre apprenant/lecteur et auteur. Ce dernier utilise divers procédés pour maintenir le contact avec son lecteur pour le faire réagir.

Dans un autre paradigme, L'argumentation consiste à convaincre le lecteur de quelque chose. A cet égard, le discours argumentatif porte sur l'initiation au raisonnement argumentatif. L'élève sera amené à confirmer ou infirmer une thèse en exprimant son accord ou son désaccord par l'emploi des modalisateurs et le choix d'un vocabulaire particulier. Ce type de discours est exploité dans Le Bourgeois gentilhomme de Molière. Mais il s'agit surtout de préparer la voie vers la première

⁴ Les Orientations générales, Avril 2002, p.9.

⁵ Les Orientations pédagogiques, 2007, p.10.



et la deuxième année baccalauréat où la narration et la description vont être exploitées au service de l'argumentation. Durant ces dernières années, l'étude de la stratégie argumentative et les types de raisonnement seront étroitement liées à la mise en pratique de linguistique énonciative.

Dans le même sens, les activités de langue accompagnant ce nouveau programme s'intéressent clairement à l'énonciation : D'abord, le premier point abordé en énonciation intervient en tronc commun avec l'étude des contenus suivants : les quatre formes de discours, la distinction entre récit et histoire, pour parler plus précisément de deux types d'énonciation : l'énonciation de « type discours » et l'énonciation de « type historique ». Ces deux types d'énonciation sont nommés par : le discours ancré dans la situation d'énonciation/ discours coupé de la situation d'énonciation. Nous relevons, ici, l'emprunt à la théorie énonciative d'E. Benveniste. Nous trouvons, aussi, les modalités appréciatives, les procédés de la reprise et les marques de la subjectivité : l'implicite, le présupposé et le sous-entendu qui sont empruntés à DUCROT.

En ce qui concerne la première année, nous repérons des contenus tels : la situation d'énonciation évoquée sans la confondre avec la situation de communication, l'énonciation en relation avec l'autobiographie tout en mettant en exergue la valeur des pronoms personnels, la double énonciation dans le théâtre et les caractéristiques discursives du récit argumentatif.

Pour la deuxième année baccalauréat, il s'agit de découvrir l'objectivité et la subjectivité du narrateur, le lexique neutre/valorisant/dévalorisant.

Ce contenu si diversifié, portant sur le fonctionnement de la langue, illustre cette volonté d'éclipser une approche

traditionnelle en faveur d'une autre pragmatique.

IV. La place de l'énonciation dans les textes officiels :

À l'examen des recommandations pédagogiques de 1994, nous pouvons dire que l'énonciation est clairement repérable dans les quatre activités de mise en œuvre. Celles-ci sont conçues selon une perspective énonciative afin de développer les compétences de communication.

1. Activités de lecture :

Elles prennent comme support les différents genres du discours et les différents types de textes avec lesquels l'élève sera mis en contact. L'analyse de discours se fait sur trois niveaux :

- a. Niveau socio-linguistique et énonciatif.
- b. Niveau logico-discursif.
- c. Niveau pragmatique.

Chacun de ces niveaux sera exploité du simple au complexe comme le montrent les grilles suivantes⁶ :

⁶Les recommandations pédagogiques relatives à l'enseignement du français dans le secondaire, 1994, p. 12.



**L'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DE L'ECRIT ARGUMENTATIF SELON UNE PERSPECTIVE
ENONCIATIVE AU SECONDAIRE QUALIFIANT**

Niveau	Grille 1	Grille 2	Grille 3
Niveau sociolinguistique et énonciatif	Qui écrit ? À qui ?	Espace de communication	Emetteur/scripteur Récepteur/lecteur
	Où ? D'où ? Quand ?	Espace de production	Lieu d'énonciation/temps d'énonciation
	Au sujet de quoi ?	Objet de discours	-Statut de l'objet -Rapport à l'objet -Modalités.
Niveau logico-discursif ou structuro-sémantique	Dans quel but ?	Visée du discours	-Faire savoir -Faire admettre -Faire croire -Faire agir
		Ancrage de discursif	-Type de discours
Niveau pragmatique	Comment ?	Stratégie communicative	Type de texte
		Stratégie énonciative	-Acte de parole Modalités logiques
			-Personne physique -Statut social -Interaction scripteur/lecteur
			-Lieu physique -Lieu institutionnel -Temps physique
			-Objet, idée -Rapport explicite/implicite... Appréciation objective/subjective, favorable/défavorable -Représentation du monde : individuelle, d'un groupe, d'une communauté culturelle...
			-Exposition -Explication -Argumentation -Prescription
			-Organisation discursive
			-Organisation-logico-sémantique : stratégie communicative.
			-Macro-acte de communication : actes de parole séquentiels, modalités logiques/pragmatiques et procédés rhétoriques/stylistiques.

Ce tableau illustre cette orientation. En effet, au niveau 3 de la grille 3, l'étude des grandes articulations du plan du texte, guidée par le professeur, permet de

dégager l'ancrage discursif. C'est ainsi que cette analyse du texte a été choisie en fonction du système d'énonciation.



Volume 2 N° 2 / Avril-Juin 2023

REVUE ECONOMIE & SOCIÉTÉ

2. Activités orales :

Ces activités visent à renforcer les compétences communicatives de l'apprenant en créant « *des contextes d'apprentissage qui favorisent l'interaction, la prise de conscience de la nécessaire adéquation entre l'intention de communication, la situation proprement dite et le discours à produire* »⁷. De ce sens, Ces activités, qui viennent pour assurer l'implantation de la linguistique énonciative dans le champ de la didactique, se fondent sur l'analyse de discours d'un document sonore enregistré : conversation, exposé, scène de théâtre...

Ce type d'activités consiste à exploiter plusieurs pistes entre autres l'analyse de l'énonciation et de la fonction pragmatique. Pour l'analyse de l'énonciation, l'apprenant doit « *repérer les marques relatives : au(x) sujet (s) parlant(s), leur positionnement dans le temps et l'espace, leur statut naturel et social, leur mode de détermination des faits (focalisation, généralisation), leurs représentations et leurs point de vue et leur rapport d'intervention et de force (dominant / dominé)* »⁸. Ainsi, nous pouvons dire que la langue est étudiée à travers les situations concrètes d'utilisation d'où l'importance donnée à l'ancrage énonciatif.

Par ailleurs, lors de l'analyse de la fonction pragmatique, l'élève est appelé à « *repérer les actes de parole (informer, débattre, argumenter...), les opérations cognitives : classer, comparer, déduire...), les modalités (ordres, conseils...) et les moyens d'expression complémentaires (redondances, métaphores...)* »⁹. Ici, l'importance est accordée à l'interaction puisque le discours est un dialogue assumé par deux personnes.

⁷ Ibid, p.19

⁸ Ibid, p. 21

⁹ Ibid, p.21

3. Les activités de langue :

L'objectif essentiel des séances de langue est d'amener l'apprenant à maîtriser les règles de fonctionnement de la langue des textes et des discours. Cette maîtrise doit être reflétée par les performances langagières de l'apprenant. En effet, pour atteindre cet objectif, ces documents officiels accordent la priorité à « *l'acquisition des règles de fonctionnement des systèmes linguistiques textuels et discursif du français* »¹⁰. Cette volonté retient comme domaines d'enseignement/apprentissage pour les séances de langue : Domaines de la langue, domaines des textes et domaines de discours. Ces derniers donnent de l'importance aux actes de paroles et à la grammaire de l'énonciation. Celle-ci concerne l'étude des procédés linguistiques par lesquels l'auteur imprime sa marque à l'énoncé et s'inscrit dans le message implicitement ou explicitement ; nous citons, ici, les marques du destinataire/destinateur, modalités, valeurs aspectuelles.

4. Les activités de production écrite :

Une telle conception des activités précitées permettent d'outiller les élèves afin de réussir la phase de la production écrite. Le sujet apprenant, sujet énonciateur « *peut être considéré comme autonome dans le domaine de la production écrite s'il adopte le comportement d'énonciation adapté à la situation ; ainsi que s'il utilise les faits de langue requis et les organise dans la trame discursive qui convient* »¹¹. De surcroît, faire acquérir à l'élève une véritable compétence rédactionnelle dépend de de la dimension pédagogique lors de l'organisation de l'apprentissage. Cette dimension implique que « *L'activité ait lieu dans un contexte explicite : Quel(s)*

¹⁰ Ibid, p.25

¹¹ Ibid, p. 28



scripteur(s) ? Quel(s) lecteur(s) ? À quel endroit et à quel moment ? Pour quel raison ? Quel but ?... »¹².

Concernant les orientations générales pour l'enseignement du français d'Avril 2002, elles se réfèrent aux recommandations pédagogiques de 1994. Elles ont pour objectif « *la maîtrise de la langue par le truchement d'une mise à niveau dans les domaines linguistique et discursif* »¹³. Pour atteindre cet objectif, le programme propose des textes représentatifs des typologies connues afin de servir à l'appréhension et à l'utilisation des phénomènes linguistiques et énonciatifs oralement et par écrit.

Pour l'étude de texte, il s'agit d'étudier l'œuvre intégral pour comprendre les principes sous-jacents qui en régissent la composition, analyser le contenu y compris le non-dit, pour découvrir la conception du monde dont elle est le reflet, interroger les personnes et entrevoir le rapport de l'auteur avec son œuvre et l'ancrage de celle-ci dans son environnement historique et culturel.

Pour les séances de langue, Ces orientations générales insistent sur le fait « *d'infléchir l'activité dans le sens d'une pratique raisonnée de la langue au servir de la communication* »¹⁴. De ce fait, les cours portent sur la grammaire de texte et de l'énonciation.

Durant les activités orales, les apprenants sont conviés à débattre une idée dans un objectif de production et d'autonomisation. Ainsi, les élèves seront en mesure de s'approprier les outils nécessaires pour dépasser la phase de la reproduction afin de créer du langage et devenir progressivement autonomes. Ce souci de

développer l'oral a été au demeurant soulevé dans les recommandations pédagogiques de 1994.

Enfin, les activités de la production écrite s'inscrivent dans la lignée des recommandations pédagogiques de 1994 même si aucune référence explicite à la notion de l'énonciation n'est signalée.

En outre, le document « *Les orientations générales pour l'enseignement du français de 2007* » illustre toujours cette orientation énonciative qui cherche à « *consolider les acquis des élèves en vue d'une appropriation élargie et progressive des dimensions discursives et linguistique de la langue française* »¹⁵. Les apprenants auront l'occasion d'acquérir les outils linguistiques pour créer du langage dans un objectif de production et d'autonomisation. En effet, l'intérêt porté à l'énonciation est souligné clairement dans la définition du profil de sortie. Parmi les points soulevés, nous citons ce qui concerne l'énonciation :

« *À l'issue du cycle secondaire qualifiant, l'apprenant devra être capable de :*

-Recevoir et produire de l'oral :

- *Comprendre les énoncés reçus.*
- *Participer de manière efficace à un échange en respectant les paramètres de la situation de communication.*

-Recevoir et produire de l'écrit :

- *Orienter sa lecture et son écrit en fonction de de la situation de communication.*
- *Reconnaître le fonctionnement des différents types de textes et de discours »¹⁶.*

¹² Ibid, p.29.

¹³ *Les orientations générales pour l'enseignement du français dans le cycle secondaire qualifiant*, 2002, p. 4.

¹⁴ Ibid, p.9

¹⁵ *Les orientations pédagogiques pour l'enseignement du français dans le cycle secondaire qualifiant*, 2007, p.4.

¹⁶ Ibid, p. 6



Cela vérifie le passage de la grammaire de la phrase qui traite les concepts fondamentaux de la grammaire traditionnelle à une grammaire de texte et du discours en s'intéressant à la linguistique énonciative afin de bien maîtriser le fonctionnement de la langue ce qui permettra à l'apprenant de s'exprimer dans des situations de communication complexe; le recours à la terminologie sera au service de cet objectif sans que celle-ci ne pourra en aucun cas être un objet d'étude en soi.

Conclusion

Après avoir examiné les textes officiels et le programme scolaire, il ressort clairement que l'énonciation est plus exploitée dans l'activité de lecture lors de la lecture méthodique. Une telle démarche méthodologique relie constamment observation et interprétation et fait participer activement l'élève à la construction du sens à partir de réseaux d'indices textuels et discursifs en tant que récepteur ou en tant qu'interlocuteur. Plus

Bibliographie :

Article :

Halté Jean-François, « La didactique du français », Paris, P.U.F, 1992.- p. 113. Cité par Nabila **Benhouhou**, « L'enseignement du français dans le secondaire algérien : pour une perspective énonciative de l'écrit », *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], 14-15 | 2001, mis en ligne le 31 janvier 2012, consulté le 05 octobre 2015. URL : <http://insaniyat.revues.org/9662>.

Ouvrage:

Albou Nathalie, Rio Françoise, *Lectures méthodiques*, Ellipses/ édition marketing S.A, Paris 1995.

Bakhtine. Mikhaïl, *Le Marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit, 1977

Bally Charles, *Syntaxe de la modalité explicite*, Cahiers Ferdinand de Saussure II, 1942.
Benveniste Emile, *Problème de linguistique générale I*, Paris, Gallimard, 1966.

Benveniste Emile, *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, 1974

précisément, il s'agit de développer la compétence de l'analyse et de l'interprétation chez l'apprenant. Ce dernier est censé communiquer avec l'écrivain : ses idées et ses sentiments. Et ce à partir des éléments formels (procédés littéraires, niveau de langue, les indices de l'énonciation...) dont l'exploitation permet de comprendre le texte. Autrement dit, en tenant compte des contraintes liées à la situation de communication et à l'enjeu visé. Dans l'étude de texte, l'élève apprend à réfléchir sur la langue en contexte. Il prend en considération les types d'ancrage énonciatif et il adopte des idées ou en construit d'autres dont il aura besoin lors de la production écrite.

En somme, au cours de notre lecture de ces textes officiels, nous avons repéré une insistance particulière sur le système énonciatif pour l'étude de l'argumentation. Les textes officiels mettent en exergue une démarche d'enseignement/apprentissage basée sur la linguistique énonciative pour favoriser la construction d'une véritable argumentation.



Culioli Antoine, *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tome 2, *Formalisation et opération de repérage*, Paris, Ophrys, 1999

De Saussure Ferdinand, *Cours de la linguistique générale*, Paris, Payot, 1968.

Ducrot Oswald, *Les mots du discours*, Paris, Minuit, 1980.

Maingueneau Dominique, *Les Termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, 1996.

Perleman Chaïm et Olbrechts-Tyteca Lucie, *Traité de l'argumentation : La Nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Edition l'Université de Bruxelles, 1988.

Plantin Christian, *Essai sur l'argumentation : Introduction linguistique à l'étude de la parole argumentative*, Paris, Edition Kimé, 1990.

VAN DENHEUVEL Pierre, *Parole, mot, silence : Pour une poétique de l'énonciation*, Librairie José Coti, 1985.

Documents officiels :

Les orientations générales pour l'enseignement du français dans le cycle secondaire qualifiant, 2002.

Les orientations pédagogiques pour l'enseignement du français dans le cycle secondaire qualifiant, 2007.

Les recommandations pédagogiques relatives à l'enseignement du français dans le secondaire, 1994.

